

Stratégie d'assurance qualité de l'Université de Fribourg

Sur proposition de la Commission Assurance Qualité et conformément à l'art. 35 al. 1 let. a ch. 5 de la Loi sur l'Université, à l'art. 12 des Statuts de l'Université et à l'art. 7 du Règlement cadre du 9 décembre 2013 sur l'assurance qualité à l'Université de Fribourg, le Rectorat de l'Université de Fribourg adopte la présente stratégie d'assurance qualité le 6 juillet 2020. Cela se fait en tenant compte du caractère complet et bilingue de l'Université, conformément à sa stratégie et à sa Charte, et en prenant en compte ses nombreuses relations internationales.

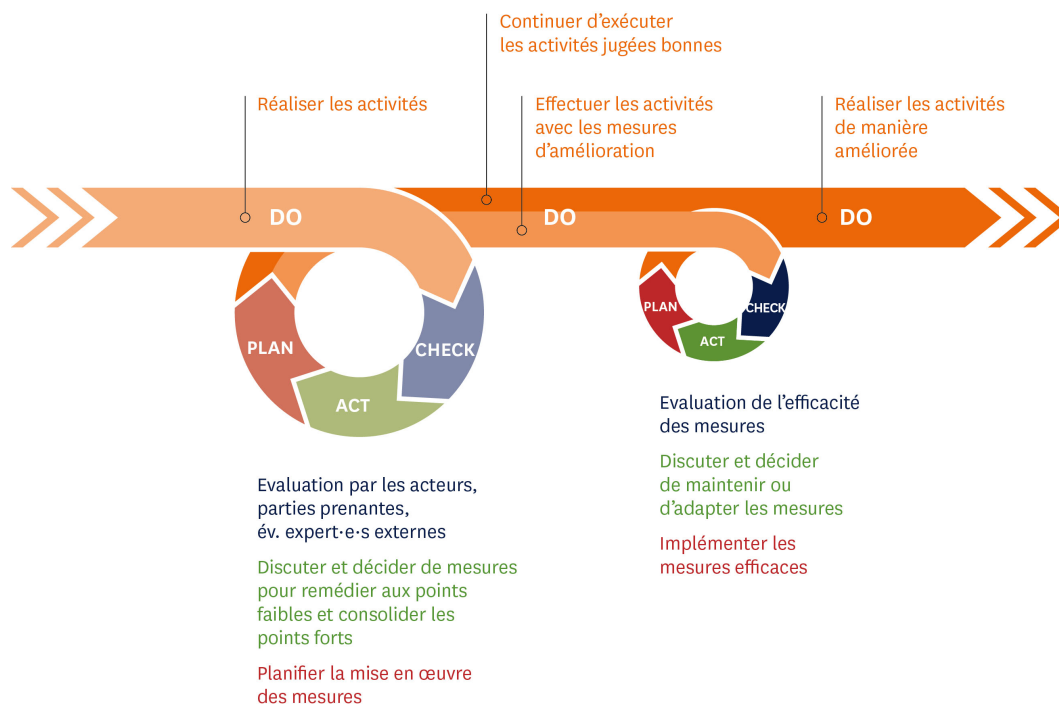
Vision d'une culture de la qualité partagée

L'Université de Fribourg considère qu'une culture de la qualité partagée, qui permet à tous les membres de la communauté universitaire de travailler avec compétence et engagement, et d'assurer la qualité de leurs activités tout en les optimisant de manière continue, est un facteur décisif pour garantir à long terme l'excellence de sa recherche ainsi qu'un enseignement et une formation continue scientifiques de premier ordre.

Les principaux instruments de promotion de cette culture de la qualité sont l'orientation participative du système d'assurance qualité, la communication sur les processus et les résultats de l'assurance qualité ainsi que la mise à disposition des chiffres clés. Ces derniers constituent la base d'un dialogue transparent et objectif à tous les niveaux et de décisions fondée sur une information objective. La stratégie d'assurance qualité de l'Université est ainsi compatible avec les standards et les lignes directrices convenus au niveau européen et respecte les exigences légales nationales et internationales.

Développement continu du système d'assurance qualité

L'Université de Fribourg dispose aujourd'hui d'un système d'assurance qualité bénéficiant d'un large soutien, documenté en détail et qui a fait l'objet d'intenses développements dans tous les domaines au cours des dix dernières années. Ce fait offre à tous les acteurs d'optimiser en permanence leurs activités dans l'ensemble des domaines de la recherche et du transfert de connaissances. Les processus d'assurance qualité se déroulent selon un « double cycle » : l'évaluation d'une activité permet d'identifier ses forces et ses faiblesses. Afin de remédier à ces dernières et de répondre aux desiderata, des mesures sont ensuite décidées. Leur efficacité est examinée après un temps d'application.



Cycle d'assurance qualité de l'Université de Fribourg (« double boucle »)

L'implication active de toutes les parties prenantes dans ce cycle de pilotage continu est primordiale pour l'Université. En impliquant les professeures et professeurs, les membres du corps intermédiaire et de l'administration, les étudiantes et étudiants ainsi que des conseillères et conseillers externes, l'Université contribue à une large acceptation de ses procédures d'assurance qualité et au développement en son sein d'une culture de la qualité.

Basés sur des méthodes scientifiques, les processus d'assurance qualité de l'Université visent une amélioration de la qualité basée sur l'évaluation et réalisée par les fournisseurs de prestations eux-mêmes. C'est donc une approche avant tout formative qui est poursuivie. Le processus comporte toutefois également une composante sommative, dans la mesure où les informations acquises dans le cadre de l'assurance qualité servent aux organes de direction comme base pour la planification à moyen et long terme et peuvent être utilisées pour piloter les prestations de l'académie et de l'administration.

L'assurance qualité se fonde non seulement sur les normes nationales et internationales à respecter, mais aussi sur les objectifs, notamment ceux qui figurent dans la Loi sur l'Université, la planification stratégique, la convention d'objectifs et le programme d'activités du Rectorat. Les organes centraux de l'assurance qualité sont le Sénat, chargé de la surveillance générale du système d'assurance qualité, le Rectorat, responsable de sa conception et de sa mise en œuvre, les facultés, qui fournissent et garantissent la qualité de l'enseignement et de la recherche, et la Commission Assurance qualité de l'Université, qui développe les bases de l'assurance qualité et soutient les unités organisationnelles, les commissions ainsi que leurs

membres dans la mise en œuvre de la stratégie d'assurance qualité. En outre, le Service Assurance qualité de l'Université a une importance capitale puisqu'il soutient tous les acteurs dans leurs démarches pour contrôler, garantir et développer leurs objectifs et concepts de qualité. L'assurance qualité fait donc partie intégrante de la gouvernance de l'Université.

Lignes directrices et objectifs de développement

L'Université de Fribourg a pour objectif d'améliorer continuellement le système d'assurance qualité existant dans les années à venir. Pour ce faire, elle s'appuie en particulier sur les lignes directrices suivantes, qu'elle entend renforcer et développer :

- **Discussion sur la qualité menée à large échelle**

Ce qui constitue une bonne qualité est déterminé par la communauté universitaire et la communauté scientifique dans le cadre d'un dialogue permanent, conformément aux principes de liberté académique et d'autonomie des hautes écoles et en tenant compte des normes nationales et internationales. Les fournisseurs de prestations, en coopération avec les parties prenantes, définissent les critères de qualité. Les échanges sur les objectifs de qualité et sur les mesures pour les atteindre sont encouragés par les organes de direction et soutenus par le système d'assurance qualité ; les discussions sont également orientées vers les objectifs stratégiques de l'Université et de ses unités.

L'Université mène le dialogue sur la qualité de façon participative et transparente. Elle veut continuer à le promouvoir activement et à l'étendre spécifiquement dans les domaines et les unités où de telles discussions ne sont pas encore la règle. Les débats sur la qualité et le développement de la stratégie doivent être coordonnés en permanence.

- **Développement de la qualité basé sur l'information**

Le contrôle, l'assurance et le développement de la qualité ainsi que le pilotage de l'Université par ses organes de direction sont basés sur les systèmes d'information et sur l'évaluation. Des informations qualitatives autant que quantitatives sont utilisées. En signant la déclaration DORA, l'Université rejette une évaluation de la qualité basée uniquement sur des indicateurs quantitatifs.

L'Université a implémenté un système d'information (système BI). Elle a l'intention de développer encore ce système et de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs et des organes de gestion des chiffres clés standardisés et significatifs. Les objectifs prioritaires sont de se concentrer sur les besoins et les bénéfiques, ainsi que sur la mise à disposition des données de manière appropriée pour chaque public cible, cela de manière à correspondre également aux différentes cultures qui prévalent en sciences humaines, en sciences naturelles et en sciences sociales.

- **Liberté de la recherche et de l'enseignement**

L'Université veut donner aux personnes impliquées dans la recherche et l'enseignement la liberté de développer leurs propres points forts et de se distinguer des autres individus et institutions dans leur domaine. Les facteurs décisifs à cet égard sont les principes de liberté, de scientificité et d'objectivité dans la recherche et l'enseignement. Des règles de financement claires protègent les chercheuses et chercheurs contre toute influence indésirable ou indue, qu'elle soit politique ou économique.

Dans son assurance qualité, l'Université veille résolument à éviter les incitations indésirables qui restreignent la liberté de la recherche et de l'enseignement ou qui les détournent de leur but. Elle entend par exemple se passer, à l'avenir aussi, d'indices de référence (benchmarks) uniquement quantitatifs et rendre ainsi possible une recherche fondamentale innovante à long terme. Dans le cadre du développement et de l'amélioration des procédures d'évaluation, elle s'appuie sur les dernières recherches en matière d'évaluation et contribue à leur développement.

- **Participation et coresponsabilité**

Les membres de la communauté universitaire sont individuellement et collectivement responsables de l'assurance qualité. L'assurance qualité est conçue comme un processus participatif et est réalisée avec l'implication des organes concernés.

L'Université veille à une implication large des membres de la communauté universitaire ainsi que des parties prenantes externes. Elle entend les encourager activement à utiliser davantage encore les nombreuses possibilités offertes pour participer aux discussions sur la qualité et ainsi continuer à promouvoir une culture de la responsabilité de tous les acteurs en matière de qualité.

- **Communication transparente et orientée au public cible**

L'Université considère que la communication appropriée et orientée vers les groupes cible des processus d'assurance qualité et des résultats d'évaluation est une base indispensable pour la discussion et le développement de la qualité. Des informations appropriées sur les prestations et les processus de l'Université créent transparence, confiance et acceptation dans la communauté universitaire ainsi qu'au sein de la politique, de l'économie et du grand public, et permet à tous les membres de participer à la discussion sur la qualité.

L'Université combine un dialogue informel et participatif avec des structures et des procédures claires et transparentes. Elle utilise divers canaux de communication en fonction des groupes cibles spécifiques. Sur la base de son concept de communication, elle continue à développer la communication.

- **Orientation sur les apports et l'efficacité**

L'articulation du système d'assurance de la qualité doit être axé sur les besoins concrets des différents acteurs et ceci sur la base des standards de qualité à remplir et des objectifs fixés dans le cadre de cette stratégie d'assurance qualité. Les mesures d'assurance qualité doivent générer une valeur ajoutée par rapport aux ressources investies. L'assurance qualité n'est donc ni une fin en soi ni un exercice imposé.

L'Université attache une grande importance à une utilisation consciencieuse des ressources à tous les niveaux. En impliquant les parties prenantes dans l'évaluation et la discussion des mesures, elle garantit que le processus d'assurance qualité profite à tous en termes de réalisation de leurs exigences de qualité. Elle veut identifier les besoins des différentes parties prenantes de manière encore plus approfondie et utiliser les résultats obtenus pour améliorer le système d'assurance qualité.

Le développement continu du système d'assurance qualité repose – comme l'optimisation de toutes les activités universitaires – sur la prise en compte des résultats des évaluations internes et externes et est réalisé par des mesures d'amélioration dont l'efficacité est ensuite contrôlée et optimisée en conséquence.